

SCoT DE MONTPELLIER :

« l'inversion du regard » par la démarche des unités agro-physionomiques (UAP)

CONTEXTE ET ENJEUX

La Communauté d'Agglomération de Montpellier (CAM) connaît depuis plusieurs décennies une croissance démographique soutenue, qui devrait rester élevée selon les projections de l'Insee pour les années à venir. L'accroissement de population entraîne une forte demande en logements et l'urbanisation progresse. Lors de l'élaboration du SCoT au début des années 2000, la limitation de l'étalement urbain et de la consommation des espaces ouverts

est apparue essentielle, la préservation des espaces agricoles (ils occupent 40% de la superficie de la CAM) et naturels contribuant à l'attractivité du territoire urbain. Une « inversion du regard » s'est opérée : les espaces ouverts n'ont plus été considérés comme des réserves foncières de l'étalement urbain, mais comme des espaces à forte valeur économique, sociale, paysagère et récréative, structurant le territoire, à pérenniser.

Echelle de projet

SCoT : 31 communes, 1 ECPI, environ 400.000 habitants

État d'avancement

SCoT approuvé en 2006, aujourd'hui en révision pour une approbation avant 2017 (SCoT Grenelle).

CONTENU DU PROJET

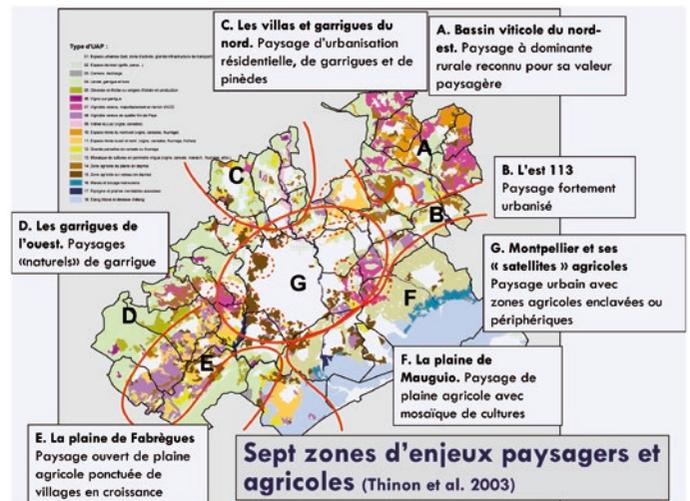
- Limiter l'étalement urbain et la consommation des espaces ouverts
L'armature des espaces agricoles et naturels fédérant les entités du grand paysage a été identifiée. Des limites urbaines ont été définies, favorisant les investissements agricoles périurbains.

- Concerter la planification du territoire via le SCoT
En 2001, le SCoT, combinant les valeurs urbaines et rurales, a offert l'opportunité d'une planification concertée où la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) a joué un rôle déterminant pour la prise en compte des enjeux agricoles. Un volet spécifique, prospectif, du diagnostic est consacré à la place et à l'avenir de l'agriculture dans la CAM.

- Réaliser un diagnostic agricole et paysager
Une étude sur les espaces agricoles et naturels de la CAM a été réalisée en complément du diagnostic général de SCoT. L'objectif était de définir, au-delà des zones d'AOC ou d'irrigation, les limites des espaces agricoles à protéger, et repérer les espaces agricoles susceptibles de muter sans affecter l'unité paysagère et économique de systèmes agricoles plus larges. L'agriculture est devenue un enjeu de la gouvernance et du projet territorial.

- La démarche des Unités Agro-Physionomiques
L'analyse des espaces agricoles est basée sur la démarche des unités agro-physionomiques (UAP). Elle a permis de décrire et d'interpréter la distribution spatiale des paysages agricoles. Une vingtaine d'unités paysagères a été définie sur le territoire de la CAM. Une fiche récapitule pour chaque UAP ses caractéristiques paysagères, les usages et enjeux agricoles et les dynamiques d'évolution : espaces à dominante viticole, cultures annuelles, friches, présence de mitage du bâti.
Les cartes produites (1/25000) ont été intégrées dans les documents du SCoT pour déterminer les espaces naturels et agricoles soustraits de l'urbanisation, accompagnées de préconisations pour le développement de l'activité agricole. Le concept d'Agri'parc a été développé pour permettre la préservation d'espaces agricoles situés à proximité des zones urbanisées et dans lesquelles l'agriculture de proximité est favorisée.

Carte des sept zones d'enjeu de la CAM
Source : Thion P, Jarrige F, Nougardès B, Pariset G. 2003. Analyse des espaces agricoles et naturels de la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Unités paysagères, systèmes de productions agricoles, valeurs économiques et pratiques sociales. Volet agricole du diagnostic de SCoT de Montpellier Agglomération. UMR 951, Innovation, Montpellier. 50 p. - Agence Paysages



SCoT DE MONTPELLIER :

« l'inversion du regard » par la démarche des unités agro-physionomiques (UAP)

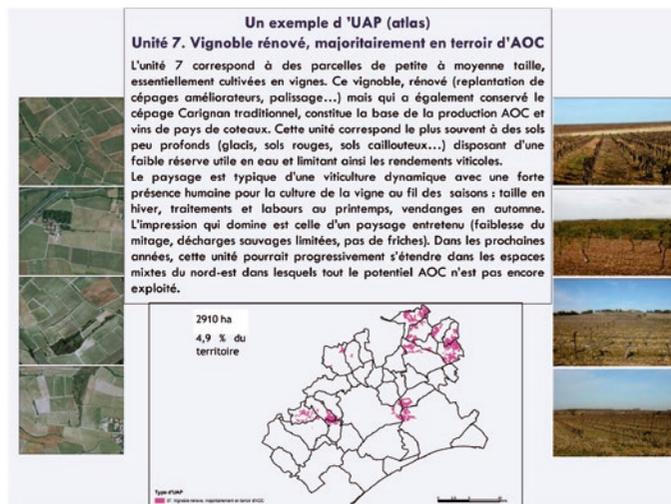
- Une « inversion du regard »

Une carte des grandes zones d'enjeux pour l'agriculture a été définie. Elle caractérise les dominantes en termes de paysage, l'intensité de la pression urbaine, les structures et les dynamiques agricoles.

Les espaces agricoles, forestiers et naturels qui constituent l'armature verte, n'ont pas été considérés dans le SCoT comme des « vides » (réserves foncières à l'urbanisation), mais comme des « pleins » (valeur économique, sociale, paysagère et récréative). Le développement urbain s'est organisé autour du système d'espaces verts ainsi revalorisés.

Exemple d'UAP

Source : Thinon P. Jarrige F. Nougariédes B. Pariset G. 2003. Analyse des espaces agricoles et naturels de la Communauté d'Agglomération de Montpellier. - Agence Paysages



POINTS À CONSIDÉRER POUR REPRODUCTIBILITÉ

Facteurs de réussite

- « L'inversion du regard » qui considère les espaces naturels et agricoles comme l'armature structurante du territoire et non plus comme des réserves foncières pour l'urbanisation.
- Une intégration des enjeux agricoles dans la planification urbaine en utilisant la démarche des unités agro-physionomiques permettant de comprendre les paysages agricoles.
- Une co-construction du diagnostic agricole entre « experts agricoles » et « experts urbains »

Points de vigilance

- Implication des professionnels agricoles, des élus du territoire et des services de l'Etat dans les phases d'élaboration des documents de planification stratégique pour soutenir l'agriculture locale.

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

- Mise en place par la CAM d'un observatoire foncier (suivi et régulation du marché foncier).
- Mise en place d'une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture.
- Développement d'Agri'parcs pour permettre la préservation d'espaces agricoles situés à proximité des zones urbanisées et dans lesquelles l'agriculture de proximité est favorisée.
- Promotion de produits agricoles par le développement des formules d'accueil à la ferme, la Route des vins et du patrimoine, la Foire aux vins locaux.

Pour en savoir plus :

- <http://www.montpellier-agglo.com>

Sources :

- http://www.montpellier-agglo.com/___download___/scot-bilan-d-%C3%A9tape
- JARRIGE F. et al, « La prise en compte de l'agriculture dans les nouveaux projets de territoires urbains », Revue d'Economie Régionale et Urbaine, 2006, pp 393-414.
- THINON P. et al. « Analyse des espaces agricoles et naturels de l'Agglomération de Montpellier », INRA, 2003.
- Thinon P. Jarrige F. Nougariédes B. Pariset G. 2003. Analyse des espaces agricoles et naturels de la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Unités paysagères, systèmes de productions agricoles, valeurs économiques et pratiques sociales. Volet agricole du diagnostic de SCOT de Montpellier Agglomération. UMR 951, Innovation, Montpellier. 50 p.